



UNION REGIONALE
GRAND-EST

21/10/2020

INFORMATION CESER GRAND-EST

Membres CFE-CGC CESER Grand Est

Alain MONPEURT

Membre de la Commission Culture, Pôle Finances et administration régionale et commission Finances

Emmanuel DUSSAUSOIS

Membre de la Commission Jeunesse, Pôle Relations extérieures et commission Relations internationales et transfrontalières

Martine GALLOIS

Membre de la Commission Innovation, enseignement supérieur et recherche

Sabrina GREAU

Présidente de la Commission Tourisme, membre du bureau

De retour à Metz après une absence de 8 mois dans l'hémicycle, le CESER Grand Est (Conseil économique, social et environnemental régional) a vu l'adoption de cinq avis dont deux sur saisine du Président du Conseil Régional.

Il est à noter que pendant toute la période de confinement et de post-confinement, le CESER n'est pas resté inactif et a notamment rendu différents avis concernant les finances régionales ou le plan Business Act par l'intermédiaire de son Bureau.

Les membres CFE-CGC du CESER GRAND EST, lors de l'assemblée plénière du 08 octobre 2020, ont abordé les thèmes suivants :

1. LES SAISINES

▶ La Société Civile Transfrontalière

<https://www.ceser-grandest.fr/publication/la-societe-civile-transfrontaliere/>
<https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/synthese-transfrontalier.pdf>

Par courrier du 6 décembre 2018, le Président du Conseil Régional du Grand Est a saisi le CESER sur la question suivante : « *Comment organiser la société civile à l'échelle transfrontalière du Grand Est ?* ». **(L'avis a été adopté)**

Par leurs initiatives locales, les acteurs de la société civile ont souvent été les précurseurs de la coopération transfrontalière. Toutefois, aujourd'hui celle-ci s'inscrit essentiellement dans le cadre de l'action des pouvoirs publics. Les personnes vivant dans les zones transfrontalières ne sont, le plus souvent, vues que comme des habitants, des consommateurs, des actifs. Elles sont trop rarement vues comme des citoyens à impliquer dans la prise de décision. Pourtant, près d'un tiers de la population européenne vit sur un territoire frontalier ; le Grand Est est la 1^{ère} région frontalière de France et de l'Union Européenne.

C'est pourquoi le CESER a souhaité reformuler la question de la saisine : « *Comment faire émerger la participation d'une société civile dans le Grand Est ?* »

Le CESER considère que l'organisation d'une société civile à l'échelle transfrontalière ne peut être abordée à l'échelle du Grand Est, trop vaste et trop divers. Idéalement la société civile devrait être appréhendée au niveau des territoires transfrontaliers ou à défaut, à l'échelle des grandes entités transfrontalières reconnues par les programmes européens : Rhin Supérieur, Grande Région, France-Wallonie-Vlaanderen. Ses préconisations s'articulent autour des identités et des citoyennetés à valoriser notamment au travers d'événements transfrontaliers...

Préconisations du CESER :

- **Valoriser l'histoire et l'identité transfrontalière du Grand Est :** Créer un itinéraire culturel transfrontalier comprenant l'ensemble des sites d'intérêt existant dans le Rhin Supérieur et en Grande Région.
- **Créer des événements transfrontaliers** (sportifs, culturels, économiques, festifs...) sur les quatre frontières.
- **Œuvrer en faveur du plurilinguisme :** Multiplier les échanges scolaires et voyages à l'étranger, créer des établissements scolaires transfrontaliers, mettre en place un Erasmus des métiers.
- **Impliquer les jeunes :** Créer un service civique transfrontalier universel, organiser des rencontres transfrontalières à destination des jeunes.
- **Valoriser l'engagement citoyen :** Créer un prix régional des initiatives citoyennes transfrontalières et un fond citoyen transfrontalier, réactiver le projet de création d'un statut d'association européenne.
- **Faciliter la participation numérique :** Créer une plateforme numérique de consultation, offrir la possibilité de lancer des pétitions publiques.

- **Travailler en réseau, relier les réseaux** : Prévoir des protocoles spécifiques pour les situations de crise dépassant le cadre national, étoffer le réseau de structures d'information sur les problématiques transfrontalières.
- **Mieux utiliser le levier des micro-projets** : Assouplir les règles de financement des micro-projets transfrontaliers, proposer aux petites structures un dispositif régional d'assistance accompagnement dédié, fonds d'amorçage spécifique, voire portage de micro-projets pour le compte des associations dépourvues des moyens matériels et humains nécessaires.

L'égalité entre les femmes et les hommes

<https://www.ceser-grandest.fr/publication/legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-sujet-majeur-pour-la-cohesion-au-sein-de-notre-societe-contemporaine/>

<https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/synthese-egalite.pdf>

Le CESER a été saisi par le Conseil Régional en septembre 2018 sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes et son lien avec la cohésion de la société (Avis adopté).

Sujet majeur pour la cohésion au sein de notre société contemporaine. La déconstruction des stéréotypes de genre est un travail de longue haleine, à mener par toutes et tous : parents, enseignants, encadrants sportifs, entreprises, collectivités, ... La recherche de l'égalité réelle s'inscrit également dans une politique de développement durable, une démarche de RSE-RSO (Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Organisations). Elle renforce à terme la cohésion de la société. Les préconisations du CESER s'intéressent particulièrement au Plan pluriannuel 2019-2022 de l'administration régionale et à ses 28 actions.

Préconisations :

L'avis comporte deux parties : la réponse à la saisine du Conseil Régional et l'analyse du Plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes approuvé en octobre 2019.

- L'articulation entre l'égalité femmes-hommes et la cohésion sociale : le CESER propose d'agir sur 8 thématiques essentielles : l'éducation (limiter la propagation des stéréotypes genrés et tolérance zéro envers les discours et actes sexistes) ; la formation professionnelle (intégrer un indicateur égalité femmes-hommes dans les dispositifs régionaux) ; l'entrepreneuriat (mettre en place un dispositif volontariste à l'égard des femmes souhaitant créer une entreprise) ; le soutien aux associations sportives et culturelles qui agissent en faveur de l'égalité et des associations engagées pour la cause des femmes (recensement des associations, de leurs missions et actions pour les faire mieux connaître du public) ; l'espace public (féminiser les noms de rues, des places, d'écoles, de salles de spectacles, d'arrêts de bus et trams pour promouvoir les figures féminines) ; le partage des initiatives réussies des collectivités et des entreprises en matière d'égalité réelle femmes-hommes et enfin, la lutte contre le sexisme et les harcèlement sexuel. Ces préconisations sont illustrées par des exemples d'actions.
- Le plan pluriannuel d'actions 2019-2022 : Le plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, au sein de l'administration régionale et des politiques d'intervention de la Région, comprend 5 axes et 28 actions. Le CESER suggère des actions complémentaires pour les ressources humaines, l'orientation des jeunes, le sport et le développement économique. Il propose d'y faire figurer également des actions en faveur de la culture, de la santé, de la vie associative, de l'emploi et de l'éducation populaire.

2. LES AUTOSAISINES

Prospective (avis adopté)

<https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/2020-10-08-rapport-avis-impulser-une-citoyennete-active-et-responsable-adopte-comprese.pdf>

<https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/synthese-prospective.pdf>

<https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/chaumont-langres-web-1.pdf>

<https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/livret-saint-die-web-2.pdf>

<https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/selestat-web-1.pdf>

Impulser une citoyenneté active et responsable : Étude-action autour de 3 territoires : Chaumont-Langres, Saint-Dié - Gérardmer et Sélestat.

L'absence de cohérence territoriale et de communauté de destin est mise en évidence dans les 3 zones d'emploi étudiées. La plupart de ces villes sont tournées vers d'autres territoires et nécessitent un maillage du territoire différent qui compense les défaillances de mobilité notamment, et une reconquête de l'emploi pour se réapproprier les territoires, sortir de la dépendance et assurer la sécurité sanitaire.

Préconisations et recommandations :

Pour l'ensemble des zones d'emploi du Grand Est deux idées majeures pour répondre aux problématiques liées au maillage territorial :

- Un maillage du territoire différent qui compense les défaillances de mobilité, en limitant les déplacements pour diminuer les effets de pollution : infrastructures numériques (poursuite et évaluation) ; multiplier la création de tiers lieux dynamiques ; développer la formation à l'usage des nouvelles technologies,
- Une reconquête de l'emploi pour se réapproprier les territoires, sortir de la dépendance et assurer la sécurité sanitaire : demander la pérennisation des dispositifs existants, miser sur les industries du textile et de la sidérurgie/fonderie, présentes sur le territoire ; les savoir-faire existents en la matière, les identifier pour les deux filières (inventaire), créer des formations adaptées aux territoires concernés, communiquer efficacement.

Le vieillissement de la population (avis adopté)

<https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/2020-10-08-rapport-avis-vieillissement-de-la-population-adopte.pdf>

<https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/synthese-vieillissement.pdf>

Répondre à la pluralité des parcours de vie... En 2015, la Région comptait 1 379 069 personnes de 60 ans et plus (soit 24,8% de la population), dont 317 322 de plus de 85 ans (soit 5,7% de la population). L'évolution de l'espérance de vie devrait faire augmenter le nombre de plus de 60 ans d'un tiers d'ici 2030. Afin d'anticiper l'augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, le CESER souhaite mettre en place une stratégie en 5 axes : prévention, hébergement, personnels médicaux et paramédicaux, accès aux soins, organisation et financement du système de santé...

Préconisation et recommandations :

Afin d'anticiper l'augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, le CESER souhaite mettre en place une stratégie en 5 axes :

- Sur la prévention : le CESER souhaite qu'une communication interdépartementale sur les CLIC (Centre locaux d'information et de coordination) soit mise en œuvre. Ils sont la porte d'entrée à privilégier pour toute personne en perte d'autonomie. Le CESER soutient la mise en place d'une politique globale pour l'innovation et le développement d'une filière « Silver economy » dans le Grand Est visant notamment le bien-être et le maintien à domicile des personnes âgées.
- Sur l'hébergement, le CESER recommande le développement d'immeubles et de quartiers intergénérationnels et mixtes socialement afin de lutter contre l'isolement. Il souhaite que soient soutenus le développement et l'amélioration de la prise en charge dans les résidences seniors et les EHPAD privés à but non lucratif ;
- Pour les personnels médicaux et paramédicaux, le CESER préconise la mise en place, à l'échelle des départements des conférences des métiers du Grand âge afin de coordonner les formations et les besoins en professionnels médicaux et non médicaux en tenant compte des spécificités transfrontalières de certains territoires.

Une obligation de services de quelques années après la formation initiale dans certaines filières en tension (médecins, infirmiers...) pourrait être expérimenté sur certains territoires. Le CESER souhaite l'ouverture d'un droit à la formation pour les aidants familiaux.

- Sur l'accès aux soins, le CESER recommande d'étendre les expérimentations entre la France et la Belgique (mise en place de zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers et coopération des SMUR) à l'ensemble des territoires transfrontaliers du Grand Est (Luxembourg, Allemagne, Suisse).
- Sur l'organisation et le financement du système de santé, le CESER souhaite une amélioration de la coordination entre les instances territoriales de santé et encourage à donner une plus grande place des professionnels de santé dans la gouvernance des Agences régionales de santé (ARS). Il recommande la mise en place d'un fonds de financement commun franco-luxembourgeois et franco-suisse pour l'accompagnement de la perte d'autonomie.

La région chef de file pour une coordination nécessaire des politiques jeunesse (avis adopté)

<https://e-ceser.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/2020-10-08-rapport-avis-jeunesse-adopte-1.pdf>
<https://www.ceser-grandest.fr/wp-content/uploads/2020/10/synthese-jeunesse.pdf>

Le Conseil régional a choisi de cibler les 15-29 ans pour sa politique jeunesse, soit 1 million de personnes sur les 5,5 millions d'habitants que compte la région. La crise sanitaire a mis à plat les certitudes et a pointé les fragilités de notre société. Cela nécessite donc d'adapter les politiques publiques, et notamment de tendre vers plus de transversalité au niveau régional.

Outre un diagnostic précis à réaliser, on retiendra des préconisations du CESER la mise en place d'une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) pour mieux coordonner les différents échelons des politiques Jeunesse : favoriser l'accès à un logement autonome, lutter contre la fracture numérique, lutter contre le non-recours et favoriser l'accès aux droits, prendre en compte la jeunesse invisible dans les politiques publiques, développer et mettre en place des outils permettant une coordination efficace des acteurs, faire vivre un véritable « dialogue structuré » à l'échelle régionale pour renforcer les espaces d'échanges et impliquer directement les jeunes.

Le Conseil Régional pourrait faciliter cette mise en cohérence des politiques publiques et les rendre plus lisibles et visibles.

Rapporteur : Martine GALLOIS